

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 14 décembre 2020

Date de l'annonce publique : 04/12/2020

Date de la convocation des conseillers : 04/12/2020

Présences JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.

Procurations Néant.

Absences Néant.

Référence CC.2020-12-14 - 6.0

Point de l'ordre du jour 6.0

Objet Subside pour une œuvre humanitaire - Allocation pour l'année 2020.

Le conseil communal,

Considérant que le collège propose d'allouer le subside annuel pour une œuvre humanitaire, soit le montant de 5.000,00 € comme suit :

Les Amis du Tibet Luxembourg	soutien des projets de coopération pour la population tibétaine exilée en Inde et au Népal	1.750,00 €
Amnesty International	soutien des réfugié-e-s Rohingyas	1.750,00 €
CLAE	soutien pour l'espace d'accueil aux personnes en migration	1.500,00 €

Considérant que par décision du 25 avril 2002 le collège avait arrêté le principe d'inscrire un crédit prévisionnel annuel de 2.500 euros, augmenté à 5.000 euros à partir de 2015, au budget communal pour l'allocation d'un subside exceptionnel pour une œuvre humanitaire, l'allocation étant effectuée en fin d'année après comparatif des demandes présentées en cours d'année ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'allouer le subside annuel pour une œuvre humanitaire aux associations et institutions suivantes :

Bénéficiaire	Montant en €	Imputation budgétaire	Exercice
Les Amis du Tibet Luxembourg	1.750,00	3/191/648110/99001	2020
Amnesty International	1.750,00	3/191/648110/99001	2020
CLAE	1.500,00	3/191/648110/99001	2020

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 18 décembre 2020

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

